Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 74 (1960)

Heft: 2-3

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ment la mise sous séquestre des revenus des commanderies en 1563 [1]) qui provoqua une intervention du pape Pie IV.

Cambiano était à cette époque receveur et procureur général (aujourd'hui, on dirait probablement « ministre plénipotentiaire de l'Ordre souverain de Malte ») de la Religion à Rome, ce qui le fit nommer un des représentants de l'Ordre au concile de Trente pour lequel l'Ordre de Saint-Jean qui *est Ecclesiae membrum* avait été convoqué par un bref du pape Pie IV, du 7 novembre 1561 [2]). Si Cambiano assista à l'audience pontificale du vice-chancelier Martin Rojas, en février 1563, ce dernier seul se rendit à Trente où il arriva le 26 mars 1563 mais ne se présenta officiellement que le 7 septembre de la même année à cause de questions de préséance qu'un bref de Pie IV, du 20 juillet 1563, avait dû trancher dans le sens que le représentant de l'Ordre prendrait rang parmi les prélats [3]). Nous avons cru devoir rapporter ce détail qui concorde assez peu avec la prétendue souveraineté de Malte, par contre fort bien *cum honoribus quibus S.R.E. Cardinales* [4]) *in Aula Pontificia honestantur*, honneurs que le pape Léon XIII confirma *Magno Ordinis S. Joannis Hierosolymitani Magistro* [5]). Z. B.

Miscellanea

Heraldische Grabplatten im Berner Münster. — Aus der Lokalpresse konnten wir erfahren, dass unter dem Chor des Berner Münsters anlässlich der Heizungsarbeiten heraldisch wertvolle Grabplatten freigelegt worden sind. Es handelt sich um fünf einer Reihe von Gräbern, die um den Chorschluss der ehemaligen zweiten Leutkirche angelegt wurden. Diese Leutkirche wurde zwischen 1276 und 1280 erbaut. Bei Fundamentarbeiten wurde 1871 die Grabplatte des Schultheissen Peter von Krauchtal und seiner Gemahlin Anna von Lindenach gefunden. Sie befindet sich heute in der Wand des südlichen Seitenschiffes. Die jetzt freigelegten Platten stammen aus dem 13. und 14. Jahrhundert und zeigen mittelalterliche Schilde in linearer Steinmetzarbeit. Nach vorläufigen Erhebungen gehörten sie den Familien von Hürenberg, Rieder und von Krauchtal an. Ein Wappenschild ist zerstört, ein anderes liess sich bis jetzt noch nicht bestimmen. Die Hürenberg führten in Rot ein weisses Horn über grünem Dreiberg, die Krauchtal in Silber einen roten Schrägbalken, begleitet von zwei roten Rosen und die Rieder in Schwarz sechs goldene Berge.

Es ist zu hoffen, dass eines unserer Berner Mitglieder sich des hochinteressanten Fundes — handelt es sich doch um die ältesten Grabplatten Berns! — annehme um uns in Wort und Bild die genealogischen und heraldischen Zusammenhänge zu schildern. *F.*

Armoiries Huguenin en Pays de Bade. — Le « Généalogiste suisse » (N° 10-12, 1959, page 143) mentionne les armoiries portées par un membre de la famille Huguenin-dit-Virchaux, du Locle, habitant Pforzheim au Pays de Bade. Cette variante mérite d'être signalée. Les armes d'Adélaïde, fille de Benjamin Huguenin de Vircheaux (!) de Pforzheim, baronne de Freyberg et Eisenberg (1779-1865), se blasonnent: *coupé d'azur à la grue au naturel posée sur le trait de partition, et, d'or à la fleur de lis d'argent surmontant un mont de trois coupeaux de sinople. Deux rinceaux de sinople, mouvant des flancs du mont, brochent sur le coupé.* Cimier: la grue au naturel. Supports: deux lions d'or.

En Suisse, les armoiries de la famille Huguenin comportent toujours une fleur de lis et une colombe. L'Armorial neuchâtelois, vol. II, pages 7 et ss., indique de nombreuses variantes dans la disposition, les émaux et les accessoires de ces meubles. La variante le plus souvent utilisée est un écu: *d'or à la fleur de lis de gueules accompagnée en pointe d'un mont de trois coupeaux de sinople, au chef d'azur chargé d'une colombe d'argent.* Un cachet de la fin du XVIIIe siècle est chargé de rinceaux identiques à ceux portés par la branche badoise. Nous ignorons pourquoi cette dernière a transformé la colombe en grue. S'agit-il d'erreur d'interprétation d'un blason mal dessiné? *O. C.*

---

[1]) Boesch, op. cit., p. 21.

[2]) Archives de la Valette, Bull. orig., 1561, N° 6.

[3]) Josse Le Plat, *Monumentorum ad historiam Concilii tridentini... collectio*, Louvain, 1781-1787, vol. 6.

[4]) L'assimilation du grand-maître de l'Hôpital aux cardinaux qui, selon les accords de Latran (de 1929), ont rang de princes du sang — mais point de souverains — est en nette contradiction avec l'affirmation de la Charte constitutionnelle de 1956 (titre 3, art. 9) qui attribue au grand-maître « onori sovrani secondo le norme in uso », ce qui ne trouve également aucune base dans les usages protocolaires des différentes monarchies avant 1914. Voir aussi le décret italien N° 2029 du 28 novembre 1929, art. 1: « Il gran maestro... gode... degli onori dovuti ai cardinali, e prende posto *dopo* di essi. »

[5]) Bertini Frassoni, op. cit., p. 56.

Quartiers Duding. — Une source héraldique et généalogique relativement rare et souvent peu utilisée réside dans les anciens tableaux de quartiers (8, 16, 32 ou 64). Il est vrai que très souvent ce sont des quartiers de membres de la noblesse ou du patriciat qui n'apportent pas de renseignements nouveaux. Cependant, on peut parfois rencontrer des quartiers très intéressants, ce sont ceux qui ont été fournis à l'Ordre de Malte lors de l'entrée dans cet Ordre de simples prêtres de la campagne. Ainsi nous avons été assez heureux pour retrouver, il y a quelques années, un petit tableau sur parchemin (245 × 220 mm) donnant les huit quartiers de Jean Duding, prêtre originaire de Riaz (canton de Fribourg), reçu dans l'Ordre de Malte en 1667; né à Riaz en 1646, il est reçu comme chapelain de l'Ordre dans l'église conventuelle de Malte, le 27 décembre 1668. Jean Duding, protonotaire apostolique, obtint les Commanderies de Worms, Sobernheim, Hangenweisen et Fribourg. Il confia tout d'abord l'administration de cette dernière Commanderie à Joseph de Montenach, prêtre, puis en prit lui-même la direction dès 1694; il y mourut le 20 février 1701. Il était le frère cadet de Jean-Jacques Duding, entré dans l'Ordre de Malte 10 ans avant lui, commandeur de Fribourg dès 1668, évêque de Lausanne de 1707 à sa mort survenue en 1716.

Sur les huit familles représentées dans ce tableau, six sont d'origine gruérienne (Duding, Pugin, Magnin, Gobet, Roulin et Savary) et deux viennent de l'actuel district de la Veveyse (Braillard et Curat):

1. *Duding,* Joannes, petens: d'argent à trois roses de gueules soutenues de sinople.
2. *Duding,* Franciscus: v. n° 1.
3. *Gobet,* Maria: d'azur au lion d'argent, lampassé de gueules tenant une coupe d'or enflammée au naturel.
4. *Duding,* Joannes: v. n° 1.
5. *Braliard,* Stephana: d'azur à trois besants (?) d'argent, le champ coupé par un trait de sable.
6. *Gobet,* Claudy: v. n° 3.
7. *Rouling,* Magdelaine: de gueules à la boule d'argent.
8. *Duding,* Claudius: v. n° 1.
9. *Pugin,* Clauda: de sable au coq d'argent, becqué, crêté et membré d'or.
10. *Braliard,* Nicolaus: v. n° 5.
11. *Magnien,* Elisabetha: coupé, d'argent à l'étoile à six rais d'or bordée de gueules et barré d'argent et d'azur.
12. *Gobet,* Joannes: v. n° 3.
13. *Curat,* Micoleta: d'argent au trèfle de sinople.
14. *Rouling,* Franciscus: v. n° 7.
15. *Savary,* Catherina: d'argent au peuplier arraché de sinople.

H. de V.

Ein Wappen Gfeller 1824. — Weder heraldische noch künstlerische Vorzüge könnten veranlassen, auch nur ein Wort über dieses Wappenblatt in Aquarell (21,5 × 18 cm) zu verlieren, das in braver, farbenfroher Bauernkunst gemalt wurde, wie sie uns von Kästen und Truhen unserer alten Häuser auf der Landschaft überliefert ist. Es bleibt aber ein sprechendes Zeugnis einer Zeit, wo der Freiheitstaumel der französischen Revolution auch die helvetischen Lande ergriffen hatte und viele gute Zeugen alter Tradition, vor allem, was in Beziehung zu den verhassten Ci-devants gebracht werden konnte, ruchlos verstümmelt oder zerstört wurden. So fanden besonders die Schilde unserer alten Geschlechter wenig Gnade, zumal wenn sie mit Helm und Decken geschmückt waren. Es trat für die Wappenkunst ein bedauerlicher Tiefstand ein. Um so mehr überrascht es, gerade aus dieser Zeit einem Wappen der Berner Landschaft zu begegnen, das zudem den Zeitgeist in köstlicher Weise widerspiegelt. Der schlecht geformte Schild in schwarzem, mit braunen Ornamenten belegten Rahmen (9,7 × 8 cm), zeigt in Blau auf grünem Dreiberg einen steigenden goldenen Löwen, in den Pranken eine Pflugschar haltend. Darüber drei goldene sechsstrahlige Sterne. Statt des Helmes ruht auf dem Schild ein schwarzer Hut mit gelb-rot-grünen Straussenfedern, zwischen dem pfeildurchbohrten Apfel und der Armbrust Tells als Symbolen der (neuen!) Frei-

Abb. 6. Wappen Gfeller, 1824.

heit. Der Schild wird umrahmt unten von einem mit blauem Band verschlungenen Palm- und Lorbeerzweig, zur Rechten von einem Füllhorn mit Rosenzweigen und zur Linken trägt ein Engelchen mit dem Blick auf den Schild den abgewendeten Bügelhelm weg. Über dem Ganzen ist auf einem mit 4 Quasten geschmückten Spruchband zu lesen: *Gfeler Wappen 1824.*

Die Gfeller sind ein altes bernisches Landsassengeschlecht, die vom Stammort Gfell im Weiler Mörsberg bei Grosshöchstetten stammen. Ein Burchard Geveller von Mörsberg ist schon 1301 nachgewiesen, ein Johannes zem Gevelle 1323. (Vgl. HBLS, Bd. III, Seite 506.) Schon vor 1800 war das jetzt noch zahlreich blühende Geschlecht in Bowil, Konolfingen, Rubigen, Signau, Worb und anderen Gemeinden heimisch und breitete sich in unserem Jahrhundert auch in den Kantonen Aargau, Basel, Freiburg, Genf, Neuenburg und Zürich aus. Gfeller aus Rychigen bei Worb wurden 1882 zünftig bei den Schmieden in der Stadt Bern. Ihr Schild ist gespalten von Gold und Schwarz und belegt von je einem Beil über einem sechsstrahligen Stern in gewechselten Farben. Nach gütiger Mitteilung von Herrn Chr. Lerch kennt das Staatsarchiv des Kantons Bern nicht weniger als ein Dutzend verschiedene landbernische Wappen Gfeller. Das hier beschriebene Blatt war aber bisher noch unbekannt. Es dürfte das Produkt eines dem Namen nach unbekannten Bauernmalers sein, der in oder nahe bei Thun lebte, wo in der Nähe altansässige Gfeller wohnen. *P. Plazidus Hartmann.*

L'ex-libris du faussaire Jean de Launay. — La lecture de la plaquette de M. Bollengier consacrée à la famille Des Planques de Béthune (voir compte-rendu bibliographique) nous a incité à publier l'ex-libris de Jean de Launay collé dans l'exemplaire que nous possédons de La vraye et parfaite science du blason, de Palliot. Empruntons à la plaquette sus-mentionnée quelques renseignements sur cet illustre faussaire. Jean de Launay « était né de parents laboureurs des plus considérables d'entre Lille et Douai. Il avait reçu de la nature de grandes qualités qui furent cultivées par une éducation heureuse et il possédoit tout ce qu'il falloit pour s'élever infiniment au dessus de sa naissance par les voies du mérite et de l'honneur..... Ses inclinations et son goût l'attachèrent à la connaissance du blason et des armoiries. Le grand progrès qu'il y fit lui donna l'envie d'approfondir l'histoire des familles par une exacte recherche de l'origine et de la généalogie des nobles maisons du Brabant et de la Flandre et il y fit des découvertes qui le rendirent célèbre.... Non content de s'être fait une si haute réputation et de s'être donné un si grand rang dans le monde par son esprit et son savoir, il voulut en tirer quelque chose de plus et en fit un trafic criminel; comme il avoit la tête remplie de filiations et de généalogies, il en fabriqua tant d'autres qu'il voulut par une suite d'ascendans et de descendans si bien tirée qu'on eut pu croire qu'elles n'eussent jamais été puisées que dans les plus pures sources. » Il contrefit les sceaux de tous les souverains et décerna de fausses lettres de noblesse à de nombreux amateurs du pays qui les payaient grassement. Appréhendé à Tournai où il résidait, il fut condamné en 1687 « à être pendu devant l'hôtel du

Fig. 7. Ex-libris du faussaire Jean de Launay, 1662.

Parlement après qu'un plein panier de sceaux contrefaits eussent été brisés et les scels des lettres brûlés devant lui au pied de la potence... »[1])

Jean de Launay avait pris les titres de « messire Jean, Baron de Launay et du Saint-Empire, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (ou de l'Ordre de Christo), seigneur de Montigny et d'Asfeld, vicomte de Zélande, Juge d'armes de Brabant puis de Flandres ». Son ex-libris, daté de 1662 (paru dans le supplément de l'Armorial de Rietstap, par Henri Rolland, 1950), étale ses prétentions (fig. 7). Il porte : *écartelé de sinople au lion couronné d'argent (Ittre) et de Bourgogne-Flandres ; enté en pointe d'or à trois lions couronnés de... (?). Sur le tout : écartelé d'argent au chevron engrêlé de sable (Launay) et d'hermine plain (Bretagne).* L'écu, placé sur une croix entée évidée de gueules, est tenu par un sauvage et un léopard; il est timbré d'une couronne de baron du Saint-Empire que surmontent trois cimiers: un lion d'argent couronné issant, une hure de sanglier de sable issant en pal, engoulant un rameau de laurier de sinople, enfin, un chêne de sinople englanté, planté entre deux vols aux plumes alternées d'azur semé de fleurs de lis d'or et d'or. A Jean de Launay, qui se prétendait d'origine bretonne, n'appartenait peut-être en propre dans son blason que le troisième cimier, le chêne, évocation des arbres généalogiques qui firent sa fortune et sa perte; il se parait pour le reste des plumes du paon. *Olivier Clottu.*

A propos des armoiries d'Urbain V. — Il y a quelques mois, M. L. Bourbon, conservateur des Antiquités de l'Ardèche, me communiquait la photographie reproduite ici d'une cheminée monumentale de la Renaissance française, conservée au Musée de Philadelphie. L'acquisition en remontait à une trentaine d'années. On savait qu'elle provenait de l'Ardèche, et probablement de Saint-Martin. Mon correspondant me demandait d'identifier le blason dont elle est décorée. C'est un écartelé de quatre quartiers, portant tous quatre un *coupé émanché*, et surmonté de deux clefs en sautoir. Ces deux clefs évoquaient le souvenir d'un pape, et l'*émanché* spécialement les armes des GRIMOARD, famille d'Urbain V, qui portait: *de gueules au chef émanché d'or*. A toutes les époques les artistes ont confondu le *coupé* et le *chef*. Comme il n'y avait plus de GRIMOARD au XVIe siècle, je suggérai à M. Bourbon que ce pouvait bien être un blason mis là par une des familles qui relevèrent le nom ou les armes des GRIMOARD, les BEAUVOIR du ROURE dits GRIMOARD de BEAUVOIR du ROURE, par exemple. Or, il a découvert en effet depuis, que la cheminée provenait du château du Bosquet à Saint-Martin d'Ardèche, vendu en 1541, par le cardinal de Tournon, aux GRIMOARD du ROURE. Ceux-ci ont donc fait apposer alors sur ce monument les armes des GRIMOARD avec les deux clés évoquant le souvenir d'URBAIN V.

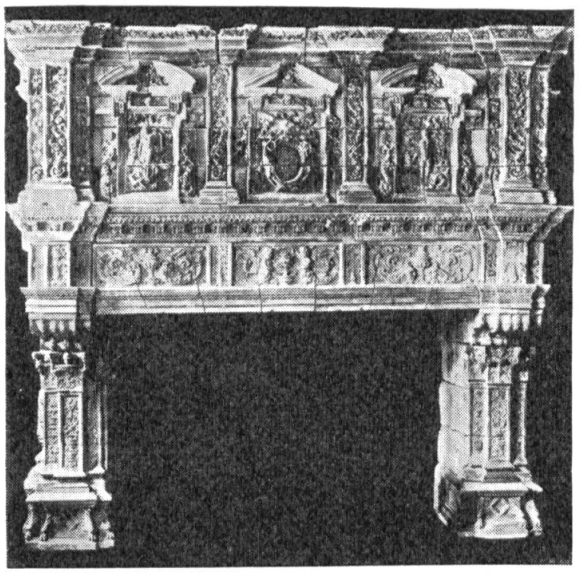

Fig. 8. Cheminée aux armes Grimoard du Roure (Musée de Philadelphie).

Il y a là un exemple assez curieux d'un double écartelé des mêmes armoiries, et de l'utilisation des deux clefs en souvenir d'une parenté pontificale.

Les Du ROURE n'ont pas osé sans doute y ajouter la tiare, qui était cependant au XVIe siècle inséparable des armoiries d'un pape. Il se sont souvenus, peut-être aussi, des documents où les armes d'Urbain V portent sur un chef les deux clefs de l'Eglise (cf. Galbreath, *Papal Heraldry*, p. 40).

M. Bourbon a bien voulu m'autoriser à signaler cette curiosité héraldique. Il doit sous peu publier une histoire du château du Bosquet, de ses vicissitudes, et de celles de cette œuvre d'art que l'on a sottement laissé partir en Amérique, triste exemple de l'abandon de notre patrimoine artistique. *J. T.*

Wappen der Burgergesellschaft der Stadt St. Gallen. — Im alten St. Gallen bestand bis zum Umschwung von 1798 ein durchaus demokratisches Regiment. Das Rückgrat des kleinen

---

[1]) N. POUTRAIN. *Histoire de la ville de Tournai*, 1750.

Stadtstaates bildeten die Zünfte. Daneben gab es nun aber noch die Gesellschaft zum Notenstein. Ursprünglich eine Trinkstube des äbtischen Dienstadels, wurde der Notenstein später eine Vereinigung des gehobenen Handelspatriziats, etwa vergleichbar mit der Gesellschaft zur Katze zu Konstanz, dem « Sünfzen » in Lindau oder der zürcherischen Konstaffel.

Abb. 9. Wappen des Burgergesellschaft der Stadt St. Gallen.

Das alles verschwand sang- und klanglos mit der Einführung der Helvetischen Einheitsverfassung, und erst die im vergangenen Jahrhundert mächtig einsetzende Überschwemmung mit neu zugezogenen und zum Teil wesensfremden Geschlechtern legte es den altburgerlichen Familien nahe, sich am Urbanstag, dem 25. Mai 1929, zur « *Burgergesellschaft der Stadt St. Gallen* » zusammenzuschliessen. In ihr sind nun wieder, neben dem Rest der noch verbliebenen ehemaligen Notensteinergeschlechter, den Familien von Fels, von Gonzenbach, von Zollikofer von Altenklingen und von Sonnenberg auch alle andern Altburger von einiger Bedeutung vereinigt.

Bei der Wahl des Gesellschaftswappens fand das Emblem des alten « Notensteins », das Sudarium sanctum, als « zu fromm » leider keine Gnade. Man einigte sich schliesslich auf den Greif aus dem Wappen der ausgestorbenen Familie von Watt, die der Stadt den grossen Bürgermeister, Staatsmann und Reformator Vadian geschenkt hat, doch mit gewechselten Tinkturen. Einer Anregung von Dr. med. Hermann von Fels folgend wurde dem Greif ein goldener Schlüssel beigegeben (Abb. 9). Er sollte dartun, dass es ein ernstes Anliegen der Gesellschaft ist, den Stubengenossen einerseits die Kenntnis st. gallischer Geschichte und Tradition zu erschliessen, anderseits aber auch die Tore all dem fest zu verschliessen, was an modernem Unwesen der geliebten Vaterstadt zum Schaden gereichen möchte. Wenn am Hauptbott und weiteren festlichen Anlässen vom Balkon der Burgerstube die Fahne der Gesellschaft heruntergrüsst, dann zeigt sie den folgenden Blason: Auf weissem Fahnentuch den gekrönten schwarzen Schild, darin einen weissen steigenden rotbewehrten Greif mit gelbem Halsband und Ring an Kette, im rechten Fang einen goldenen Schlüssel haltend.

Selbst die für ihre Nüchternheit sattsam bekannten St. Galler haben sich schon längst an dieses äussere heraldisch ausgedrückte Zeichen altburgerlichen Selbstbewusstseins gewöhnt, und die farbenreiche Wappenwand des Gesellschaftsraumes begegnet bei allen Besuchern dem grössten Interesse und ungeteilter Bewunderung. Sie ist auch ganz dazu angetan, dem schönen Gebiet der Heraldik neue begeisterte Freunde zuzuführen.

A. Schmid, Stadtarchivar St. Gallen.

Suvarov e Radetzky nel Luganese. — Una bandiera russa e un sigillo austro-ungarico. — Qualche anno fa si rinvenne tra gli arredi sacri della Prepositurale di Agno, un broccato non comune, di splendida fattura, adibito a baldacchino, posto su una croce processionale. L'attento esame del rev. Parroco e la scomposizione delle parti permisero di ritrovare, nell'artistico drappo, la bandiera di un reggimento imperiale di dragoni o ussari del generale Suvarov, del 1799. Disposte le parti nella primitiva forma si salvò il prezioso oggetto. Il

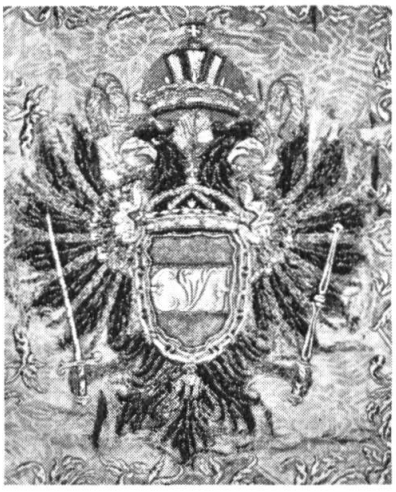

Fig. 10. Bandiera del generale Suvarov.

26 giugno 1955, in occasione dell'inaugurazione del Museo Plebano, annesso alla Collegiata di Agno, il broccato fu collocato in apposita vetrina al posto d'onore. Costituisce così una rara testimonianza della presenza di Suvarov nel Ticino (fig. 10).

Un trofeo risorgimentale, degno di qualche museo lombardo, è il sigillo-matrice del gen. Radetzky appartenente ad una collezione privata di sfragistica (dello scrivente). La matrice di ferro è ricoperta d'uno strato d'ottone, dal quale spicca un'incisione di ottima fattura.

Sul petto dell'aquila, lo stemma della casa imperiale, composto da tre motivi: Absburgo, Austria, Lorena, e intorno allo stemma, gli ordini della Monarchia austro-ungarica, con il testo : FELD . MARSHAL . LIEUTENANT . GRAF . RADETZKY . DIVISSIONS . COMANDO .

Il R. abbandonò la capitale lombarda quando scoppiò la rivoluzione delle Cinque Giornate milanesi. Vi ritornò reprimendo i moti insurrezionali dei patrioti milanesi il 6 febbraio 1853. Fu collocato a riposo il 28 febbraio 1857 (fig. 11). *Gastone Cambin.*

Fig. 11. Sigillo del generale Radetzky.

Identification d'un ex-libris. — En 1726, l'abbé Vertot publie sa célèbre *Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.* La première édition est formée de deux gros volumes in 4°, ornés de planches, dont la plupart sont fort belles. Le succès de l'ouvrage est considérable et il est réédité à plusieurs reprises. Il en paraît en particulier une édition en sept volumes in-12°, particulièrement utile car elle contient les statuts de l'Ordre (t. VI), et la liste, incomplète, malheureusement, des chevaliers (t. VII). Cette édition paraît en 1753. Aucune des éditions n'est rare : elles ont dû être toutes tirées à un très grand nombre d'exemplaires, car tous les chevaliers devaient tenir à en posséder en tout cas une. Peut-être même l'achat leur était-il discrètement recommandé... L'ouvrage est supérieur à sa réputation et rend encore des services.

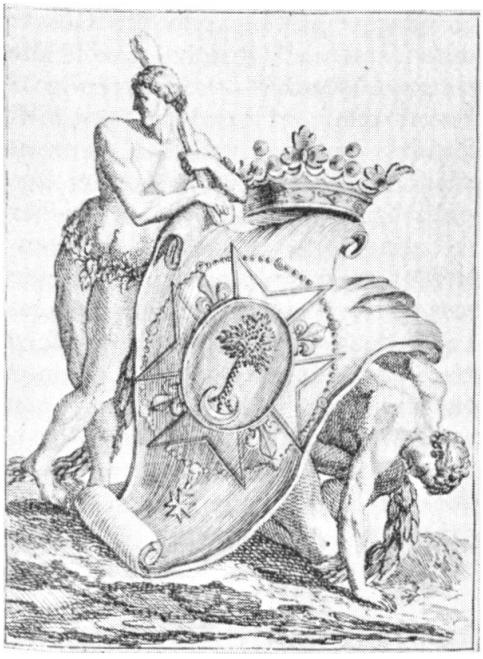

Fig. 12. Ex-libris Folin de Villecomte 1763.

J'ai en ma possession un exemplaire complet de l'édition de 1753. Son propriétaire du XVIIIe siècle n'a pas inscrit son nom dans les volumes, mais a collé dans chacun son *ex-libris*, dont je publie ici la reproduction (fig. 12). Il est l'œuvre de L. Monnier, graveur de Dijon, qui l'a l'exécuté en 1763. L'indication figure dans le coin inférieur gauche de la figure. Le nom est beaucoup plus lisible sur quelques-uns des six autres *ex-libris :*

L. Monnier f. Divione 1763.

L'*ex-libris* est une interprétation élégante et fantaisiste d'un thème héraldique. Les deux hommes nus doivent être les tenants du blason. La forme de l'écu est curieuse. La clé du problème est donnée par l'arbre arraché et le croissant. Grâce au *Dictionnaire des Figures Héraldiques* de Renneesse, il est possible de retrouver la famille qui porte ce blason: ce sont les Folin de Villecomte, des environs de Dijon. Leur blason est le suivant: « De gueules au hêtre d'or déraciné, le pied dans un croissant d'argent. Support: deux sauvages. Devise: *Foliana ejus numquam defluet.* » C'est une famille de Bourgogne, qui remonte au XIVe siècle. Le marquisat date de 1717.

Est-il possible de trouver à quel membre de la famille ont appartenu les volumes? Oui, car la croix de Malte et le collier de commandeur permettent d'apporter des précisions. Il ne peut s'agir que de Louis-Victor Folin de Villecomte, fils de François, marquis de Folin, président à mortier au Parlement de Dijon, et de Bénigne Gagne de Pouilly. Leur second fils sera chanoine de la cathédrale de Dijon à quatorze ans, lieutenant au régiment d'Auvergne à dix-sept. Il entre ensuite dans l'Ordre de Malte, faisant ses preuves au Grand Prieuré de Champagne de la Langue de France en 1763. La *Liste des Chevaliers des trois Vénérables Langues de Provence, Auvergne et France* (Malte, 1778) précise qu'il a été reçu le 27 juillet 1763; il était né le 13 juin 1736. En 1778, il est nommé commandeur d'Arbigny. Je ne sais pas quand il est mort. Il a donc commandé son *ex-libris* l'année de son admission dans l'Ordre. Y faire porter dès cette date le collier de commandeur témoignait d'un bel optimisme.

Claire-Eliane Engel.

Die Flagge von Liechtenstein. — Am 4. Juni 1957 unterschrieb Fürst Franz Josef von Liechtenstein das « Gesetz betreffend Wappen und Flaggen des Fürstentums Liechtenstein ». Damit wurde eine Lücke in der liechtensteinischen Gesetzgebung geschlossen, denn zum Thema gab es an offiziellen Verlautbarungen nur die kurzen Bestimmungen der Verfassung vom 5. Oktober 1921. Über die Geschichte des Wappens ist aber mehrfach gearbeitet worden, besonders erwähnt sei Gustav Wilhelm: *Fürst Karl von Liechtenstein und seine genealogischen und heraldischen Bestrebungen (Die Entwicklung des Wappens der Fürsten von Liechtenstein)* in: Neues Jahrbuch « Adler », Jg. 1947/50, Wien 1950, S. 5-17 (8 Abb. auf S. 16 f). Auf die Landesfarben (blau-rot) geht Wilhelm nicht ein, auch der sonst in diesen Fragen wohlinformierte Hugo Gerard Ströhl muss in seinem Beitrag im Schweizerischen Archiv für Heraldik, 1913, S. 148-151, « Das Wappen des Fürstentums Liechtenstein » (2 Abb.) zugeben, dass über die « Entstehung und Ableitung » der Landesfarben des Fürstentums « trotz emsigen Nachforschens nichts zu entdecken war ».

Inzwischen sind die Farben besonders durch die Kraftfahrzeugkennzeichen nach Schweizer Muster und durch die Teilnahme Liechtensteins an internationalen Veranstaltungen über die Grenzen des Ländchens hinaus bekannt geworden und — erstmals bei den Olympischen Spielen in Berlin 1936 — in Kollision mit der gleichfarbigen Flagge einer anderen Sportnation, nämlich Haiti, geraten. Haiti gebrauchte daher bei den olympischen Feierlichkeiten nicht seine National- und Handelsflagge, sondern seine Dienst- und Kriegsflagge (die in der Mitte das aus einer Trophäe unter einem Palmenbaum bestehende Wappen zeigt) [1]). Liechtenstein hat aus diesen Erfahrungen heraus im Jahre 1937 in den blauen Streifen nahe der Stange seinen gelben Fürstenhut gesetzt; Banner dieser Art (im Gesetz nach Zürcher Vorbild « Flagge » genannt) wurden am 8. August 1937 erstmals anlässlich des Sportfestes in Vaduz gezeigt. Flaggen (im Gesetz « Fahnen » genannt) erschienen gleichzeitig und setzten sich nach und nach durch, obwohl die herabhängende lange Form anfänglich als die allein « offizielle » galt. Wie der — existierende — zugrundeliegende Beschluss des Landtages lautet, ist nicht bekanntgemacht worden. Dem hilft das Gesetz vom 4. Juni 1957 ab. Zur Begründung der Entstehung der Landesfarben kann es aber der Natur der Sache nach nichts aussagen. Da hilft vielleicht folgende Notiz weiter:

Nach dem Wahl- und Krönungs-Diarium Kaiser Josephs II. von 1764 (als römischer König) Abschnitt I, § 91, waren die Läufer, Heiducken und Lakaien des Kaiserlichen Kommissarius Fürst Joseph Wenzel von Liechtenstein « in einer roth und blau mit silbernen Borden reich ausgezierten Livrée » aufgestellt, während § 93 bei anderer Gelegenheit des gleichen Tages « Vier Fürstliche Lauffere und 14 Laquayen, alle in einer rothen reich mit Borden besetzten Livrée » erwähnt. Im § 100 erscheinen 30 « Laquayen, samtlich in roth und blau mit durchbrochenen breiten goldenen Borden reich besetzter Livrée » sowie « Der Fürstliche Hof-Fourier, dann sechszehen Haus-Officianten samtlich in blaumellirten mit goldenen Lahnborden sehr bereichten Kleideren » und « Sechs Fürstliche Edel-Knaben in rothsammeten Röcken= Drapd'ornen reich mit Gold gestickten Vesten, und kostbaren Achselbänderen. »

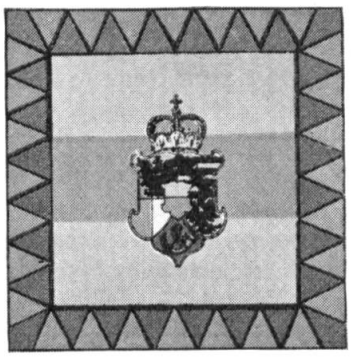

Abb. 13.
Flagge von Liechtenstein.

Die Auswahl der Livreefarben pflegt nicht nach heraldischen, sondern nach uniform kundlichen Gesichtspunkten vor sich zu gehen; aber es ist nicht ohne Beispiel, dass die Farben solcher Einheitskleidungen zu Landesfarben wurden [2]). Der Ursprung der liechtensteinischen Landesfarben dürfte also hier zu suchen sein, wozu — was noch zu prüfen wäre — Siegelschnüre in den Livreefarben in der Zeit vor 1800 beigetragen haben könnten.

Liechtenstein hat auch noch in einer weiteren Beziehung der Flaggenkunde ein Rätsel aufgegeben. So erschien auf der Flaggentafel der Firma Louis Halffter in Königsberg in Preussen, die sie zur 50-Jahr-Feier (1862-1912) herausgab und ausschliesslich den Standarten der Staatsoberhäupter widmete, ein Bild « Liechtenstein, Fürstenstandarte », das in keinem amtlichen Flaggenbuch und auch sonst auf keiner Flaggentafel vorkommt. Da der bei der gleichen Druckerei (Moritz Ruhl in Leipzig) gedruckte Nachtrag 1913 zum amtlichen Flaggenbuch der Deutschen Kriegsmarine diese Standarte noch nicht enthält, muss vermutet werden, dass diese im Laufe

---

[1]) Ähnlichen Kollisionen gingen Mexiko und Italien aus dem Weg, indem Italien in die Mitte der Flagge ein wappenförmiges Emblem setzte. Indonesien und Monako kollidieren noch immer, während z. B. Rumänien — unwissentlich — der neugegründeten Tschad-Republik durch Einfügung seines « Wappens » zuvorgekommen ist. Die neue grün-gelb-rote Inflation in Afrika zwingt zu ähnlichen Überlegungen.

[2]) Z.B. Pommern, dessen Provinzialfarben blau-weiss auf die Uniform der Landstände zurückgehen.

des Jahres 1912 dem Verlag Ruhl zwischen der Drucklegung des amtlichen deutschen Flaggenbuches und der Halffterschen Flaggentafel zur Kenntnis gekommen ist. Es scheint allerdings, dass sie schon länger bestand, denn nach einer Auskunft des Österreichischen Staatsarchives — Kriegsarchiv [1]) — war nach dem Dienst-Reglement für die k.k. Kriegsmarine, III. Teil, *Dienst zur See* (2. Auflage des Reglements v. J. 1897, herausgegeben Wien 1901), die Standarte des Fürsten von Liechtenstein « wie alle andern Standarten fremder Regenten und Staatsoberhäupter beim Besuche des regierenden Fürsten von und zu Liechtenstein zu hissen. Im Ausmass entsprach sie nach der allgemeinen Vorschrift für Standarten der Kriegsmarine der nebenstehenden Darstellung, d. h. die Seitenlängen verhielten sich zueinander 1 : 1. Die Standarte war somit quadratisch.

Die Standarte wurde stets auf dem Grosstop gehisst und stand dabei neben der k. u. k. Standarte (Kaiserstandarte), beziehungsweise wenn der Fürst nicht in Begleitung des Kaisers an Bord eines Schiffes der k. u. k. Kriegsmarine kam, neben dem von dem betreffenden Schiffe geführten Kommandoabzeichen (Admirals-, Konteradmirals-, usw. Flagge).

Für den Besuch von Mitgliedern des Fürstenhauses Liechtenstein auf k. u. k. Kriegsschiffen bestand jedoch eine andere Vorschrift. Diese besagte, dass deren Standarte nur zusammen mit jener von Mitgliedern des Kaiserhauses gehisst werden durften. Über das Aussehen dieser Standarte wird jedoch nichts ausgesagt. »

Ein aktenmässiger Nachweis, wann und von welchen Schiffen der k. u. k. Kriegsmarine fallweise liechtensteinische Standarten gehisst wurden, liess sich bisher noch nicht erbringen, weil zuerst festgestellt werden müsste, wann ein Mitglied des Hauses Liechtenstein ein Schiff der k. u. k. Kriegsmarine besucht hat.

Die Fürstenstandarte zeigt innerhalb rot-blau gespickelten Randes (die inneren Dreiecke und die Eckkeile blau, die äusseren je 7 Dreiecke rot) auf gelb-rot-gelb in drei gleichmässigen Streifen geteiltem Grunde den mit dem Fürstenhut bedeckten Schild des fürstlichen Wappens (Abb. 13). Der äusseren Erscheinung nach fügt sich diese Standarte also ganz in die Gruppe der vom Bild der österreichischen Truppenfahnen beeinflussten Flaggen der Donau-Monarchie und ihrer Nachbarn (und Nachfolgestaaten) ein [2]). *O. Neubecker*

Un sceau remarquable du Chevalier Sweder de Zuylen, seigneur d'Abcoude, 1333. — La matrice de ce remarquable sceau paraît avoir été une intaille datant probablement du second siècle de l'ère chrétienne. On y reconnaît la belle Leda dont parle la Mythologie, avec son cygne. Leda est assise ; on voit à droite son bras et son genou gauches repliés, tandis que l'oiseau, à gauche, l'enveloppe de ses ailes. Malheureusement la bande de parchemin qui porte le sceau de cire verte reproduit ici a été si mal pliée que l'image du couple enlacé a été cruellement déformée. Ce sceau, appendu à une charte du 23 juin 1333 conservée aux Archives de la Ville d'Utrecht [3]), est mieux conservé qu'un autre exemplaire de 1332. Son diamètre est de 26 mm.

Fig. 14.
Sceau de Sweder de Zuylen, 1333.

Au Moyen Age, le propriétaire de cette gemme antique l'a fait entourer d'une légende en argent ou en bronze: « [S]ECRETU(M) D(OMI)NI DE APECOUDE M(ILITIS) », sceau secret du seigneur d'Abcoude, chevalier. En haut, entre le début et la fin de la légende, on aperçoit un petit écusson aux armes de Zuylen: trois crampons. On distingue nettement le pied de l'écusson passant sur le champ du sceau, afin de renforcer cette pierre fine, changée en sceau-matrice.

Sweder II de Zuylen, seigneur d'Abcoude et de Wijk-bij-Duurstede, chevalier, est mentionné dans les sources de 1307 à 1345 [4]); il décéda le 25 avril 1347. Plusieurs auteurs [5]) assurent qu'il avait épousé Mabélie d'Arkel, tante de l'évêque d'Utrecht Jean d'Arkel (élu 1342, décédé en 1378). Mabélie († en octobre 1317?) et son mari furent inhumés à Wijk-bij-Duurstede. Leur fils Gisbert III comparaissant comme chevalier en 1338 déjà, leur mariage doit avoir eu lieu tout au commencement du XIVe siècle.

---

[1]) An Herrn Karl Fachinger, MdH., Frankfurt/Main, unter Zahl 21.170/56 vom 5. November 1956.
[2]) Am stärksten ähnelt sie der Standarte der Könige von Serbien.
[3]) Inventaire N° 371, analyse N° 182, moulage N° 3.
[4]) Dr Henri Obreen: *La Maison de Zuylen*, tome I, Tongerloo 1933, p. 15.
[5]) Dr Henri Obreen: *De Nederlandsche Leeuw LIII*, 1935, 347, 348; J. W. Groesbeek: *De Nederlandsche Leeuw LXXI*, 1954, 111.
[ ] = abîmé — ( ) = abrégé.

L'on sait que les seigneurs d'Arkel se vantent de descendre de la maison de Lede (en latin, langue véhiculaire du Moyen Age: Leda!); aux environs de 1300 cette tradition doit avoir été particulièrement vivante. Imaginons maintenant ce qui s'est peut-être passé: des marchands apportant des trésors de Byzance et de Rome, sont descendus le Rhin en bateau. S'arrêtant au château de Duurstede, résidence du chevalier Sweder de Zuylen d'Abcoude, ils lui ont montré leur marchandise. Ce seigneur, aussi érudit que galant, a reconnu sa jeune compagne, la demoiselle « de Leda » dans l'héroïne mythologique de l'intaille. Il a acheté le bijou et en a fait faire son sceau secret.

Les « quiz » sont à la mode au XXe siècle; ce sceau-rébus d'il y a six siècles ne serait-il pas à même de ravir celui qui le contemple aujourd'hui? *Elisabeth Prins.*

Un tableau armorié du XVIe siècle. — Le 1er avril 1957 on mettait en vente à Paris à la Galerie Charpentier un tableau sur bois de la fin du XVIe siècle attribué par le catalogue à l'Ecole de Fontainebleau, et représentant les Trois Grâces. Il mesure 0 m. 20 sur 0 m. 18.

Il fut acquis par M. Bacri, antiquaire à Paris, qui a bien voulu nous autoriser à l'étudier et à le reproduire dans cet article [1]).

En dehors de sa valeur artistique, ce panneau offrait l'intérêt de porter deux armoiries qu'il était facile d'identifier, et qui permettent de dire qu'il a été exécuté à Lyon entre 1586 et 1600, pour Jacques Reynier et Jacqueline Grolier sa femme. On pourrait bien entendu discuter sur la date et le lieu de l'œuvre, supposer que les armoiries ont été ajoutées après coup et que le tableau est plus ancien, ou que, si les possesseurs ou les donataires sont lyonnais, le peintre ne l'était pas nécessairement. Laissons de côté ces questions qui ressortent de la critique d'art et par conséquent de l'imagination, et tenons-nous-en aux certitudes que nous offre la présence de ces deux blasons.

Le premier, celui du mari, Jacques Reynier, se lit ici: *d'or à six cotices d'azur au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'argent,* timbré d'un casque taré au tiers orné de lambrequins de gueules et d'argent. Le nombre des *cotices* ou des *bandes,* du *coticé* ou du *bandé,* varie naturellement suivant les armoriaux ou les dessins même contemporains.

Le second, celui de la femme, entouré d'une couronne de feuillage, est parti au 1 des armes de son mari, mais avec un *coticé d'azur et d'or de 12 pièces,* et au 2: coupé; *d'azur à trois besans d'or rangés et abaissés, surmontés de trois étoiles rangées d'argent;* et *fascé de sable et d'or de quatre pièces au lion de gueules brochant entouré d'un trescheur d'or et de gueules.* En fait ce coupé est composé des 1 et 3, sinon des 2 et 4, d'un écartelé, comme cela se voit souvent à cette époque. L'écartelé est ici Grolier-Stuard sinon Stuard-Grolier.

Jacqueline Grolier était en effet par son père la petite-fille et la filleule de Jacqueline Stuard qui a laissé un nom dans la littérature lyonnaise du XVIe siècle [2]). Ces Stuard lyonnais nous venaient du Piémont. La banque leur fit réaliser à Lyon une grosse fortune. Leur véritable nom était Thuerd ou Thuard, mais ils avaient profité de sa similitude avec celui de la maison d'Ecosse pour prendre vers 1540 celui de Stuard. Un de leurs parents piémontais avait même obtenu le 6 juillet 1515 de la Cour d'Ecosse des lettres confirmant cette parenté imaginaire.

Leurs armes primitives et qu'ils portaient lors de leur arrivée à Lyon étaient: *fascé de sable et d'or.* Quand ils prirent vers 1540 le nom de Stuard, ils y ajoutèrent un *lion de gueules brochant sur le fascé.* Puis un peu plus tard, le grand oncle de Jacqueline Grolier, Jean Stuard écartèle vers 1550 aux 1 et 4: Ecosse; au 2: Thuard, sans le lion; au 3: Ecosse ancien [3]). Sur notre tableau, le quartier Stuard est un composé de Thuard-Stuard (fascé et lion) et de Stuart d'Ecosse (lion et trescheur).

Il ne faut pas confondre ce quartier écossais des armoiries de la descendance Grolier-Stuard, avec celui: *fascé-ondé d'or et d'azur au lion de gueules brochant* qui se voit dès 1516 aux 1 et 4 des armoiries du bibliophile Jean Grolier et d'autres membres de sa famille, bien avant le mariage en 1527-28 de son cousin Georges avec Jacqueline Stuard. On l'a attribué à tort aux Briconnet, aux Esbaud et aux Stuard. Il doit s'agir plutôt de la prétention d'origine italienne

---

[1]) M. Bacri veut bien nous signaler que ce tableau provient de l'ancienne collection Watel-Dehaynin; qu'il a figuré à l'exposition organisée par la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, Paris, 1874, n° 66 du catalogue, et qu'il a été cité et reproduit dans J. Robiquet, *La Femme,* Paris, 1938, p. 38.

[2]) J. Tricou, *Recherches sur Jacqueline Stuard lyonnaise,* Revue du Lyonnais, 1922, p. 99-108, tirage à part. Jacqueline *Stuard* vivait encore le 22 janvier 1588, mais elle était toujours dans l'impossibilité de signer en raison de son vieil âge (Arch. Rhône, notaires, Buyrin, 3 E 284).

[3]) J. Tricou, *Une famille lyonnaise du XVIe siècle. Les Stuard.* Nouvelle Revue Héraldique, Lyon, 1922, p. 56-59, 65-71; 1923, p. 6-12, 18-21. Tirage à part avec additions, Mulhouse, 1923, — *Jetons armoriés de personnages lyonnais,* Lyon, 1942, p. 129-130.

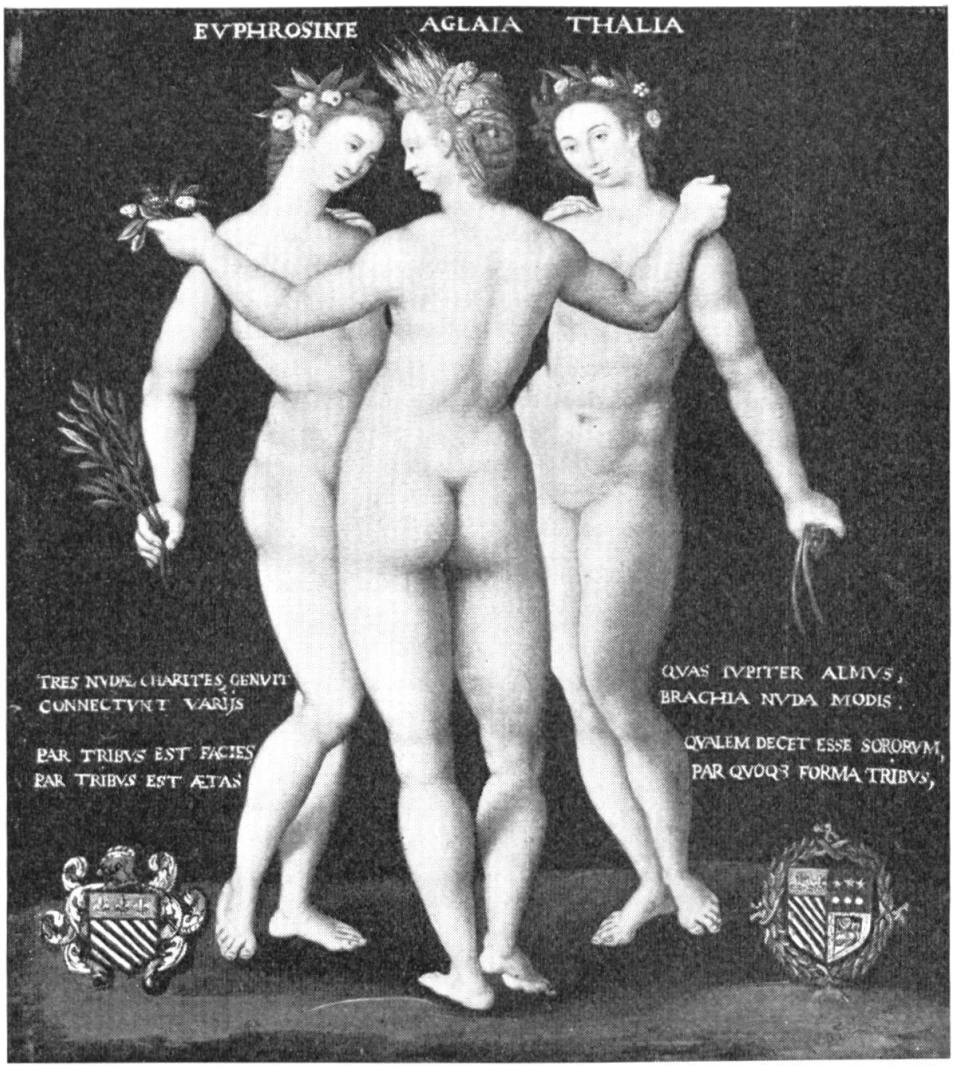

Fig. 15. Tableau aux armes Reynier-Grolier, de Lyon.

de nos Grolier. Nous savons par ailleurs qu'ayant séjourné dans la péninsule, ils oublièrent qu'ils descendaient des monts de l'Arbresle en Lyonnais et se découvrirent à Vérone et à Gênes des ancêtres fabuleux. C'était la mode du temps. Mais aucun nom certain n'a pu être jusqu'à ce jour mis sur ce quartier énigmatique [1]).

On ne trouve pas trace de Jacques Reynier à Lyon avant 1586, et c'est lui probablement qui fut d'abord receveur du Vivarais et pourvu le 20 octobre 1568 d'une charge de secrétaire de la Chambre des Comptes de Grenoble qu'il conserva jusqu'au 28 septembre 1587. Il fut pourvu le 23 mars 1586 d'un Office de Trésorier Général de France au Bureau des Finances de Lyon où son installation eut lieu le 18 juillet suivant.

Le 4 août 1586, devant Croppet, notaire à Lyon, et en présence de la haute magistrature de la ville, il épousait Jacqueline Grolier, fille de Georges sgr. du Cazot en Dombes, conseiller en la Sénéchaussée et siège présidial de Lyon et au Parlement de Dombes, et de Françoise Berthelon. Elle avait été baptisée à Sainte-Croix le 22 septembre 1566. Arrière-petite-nièce du célèbre bibliophile Jean Grolier, elle était surtout la petite-fille et filleule de Jacqueline Stuard dont Bonaventure des Périers nous a conservé le souvenir poétique.

Envoyé en mission à la Cour par le Consulat en février 1589, il fut emprisonné à Tours à la nouvelle de l'arrestation des gens du roi par les ligueurs lyonnais. Sa captivité dura jusqu'à juillet 1589. Rentré à Lyon, il était nommé, en sa qualité de Trésorier de France, recteur de la Charité pour 1590 et 1591.

En 1587-1595, le ménage Reynier-Grolier demeure rue des Trois Maries, sur la paroisse Sainte-Croix. En 1595, Reynier est propriétaire à Serin. En 1599, il habite une maison avec

---

[1]) J. Tricou, *Un problème héraldique. Les armoiries du bibliophile Jean Grolier.* Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris, Paris, 1924, p. 37-40. — *Jetons armoriés de personnages lyonnais*, op. cit. p. 55.

jardin, paroisse St-Laurent et St-Paul. C'est là que Madame Reynier, déjà malade, teste le 22 juin 1599. On a d'elle un second testament daté, le 26 novembre suivant, de sa maison de campagne de Charly qui lui provenait des Stuard.

Ni l'un ni l'autre de ces textes ne mentionne d'enfant. Elle mourut à 34 ans le 5 janvier 1600, et fut enterrée à Saint-Paul au tombeau de sa famille dans la chapelle de la Visitation. Son mari l'y suivit trois ans plus tard, le 24 février 1603.

C'est donc entre 1586 et 1600 qu'ont été peints sinon le tableau, tout au moins les armoiries qui le décorent.

Jacques Reynier était certainement un intellectuel. Nous avons découvert jadis quelques épaves de sa bibliothèque, un Ronsard, et un du Bellay, reliés à ses armes, avec l'anagramme qui lui servait de devise: *Je scay qui n'erre*. C'est très probablement à lui également que le vivarois Jacques de Romieu a, dans ses *Mélanges*, 1584, dédié un quatrain qui se termine par l'anagramme « Ainsi ton nom le veut qui dit *Reyne j'acquiers* [1]).

Sa jeune femme, elle aussi, avait dû hériter des goûts littéraires de son grand-père Georges Grolier, le trésorier de Crémone, qui avait séjourné en Italie et dont Claude Dalbanne a relevé le nom sur un volume de 1528, et surtout de sa grand-mère, la poétesse Jacqueline Stuard. Qu'on leur ait offert ou qu'ils aient commandé ce tableau des Trois Grâces, où survivent le goût, l'esprit et l'art de la Renaissance, est donc tout à fait dans la tradition de l'élite lyonnaise du XVIe siècle.

Nous ne pouvons qu'exprimer un regret, c'est que cette œuvre n'ait pas été acquise par l'un de nos musées lyonnais. *Jean Tricou.*

Fig. 16. Dalle funéraire à personnage inconnu.

Une dalle funéraire à identifier. — Le collège américain de Mount Holyoke, South Adley, Massachusetts, vient d'acquérir pour sa galerie d'art une pierre tombale incomplète ornée de deux armoiries et portant l'inscription fragmentaire suivante : HIC JACET CORPUS D(OMI)NE LICZULE ZOZE UXORIS ... OTTUBRIS VII M(...) ... A(N)I(M)A REQ(UI)ESCAT IN PACE AM(EN) (fig. 16). Un de nos lecteurs serait-il à même d'identifier grâce à ses armes la gracieuse personne qui reposa sous cette dalle à son image ? Si cela est le cas, qu'il veuille bien en nantir le rédacteur. *O. C.*

Héraldique italienne. — La République italienne qui a renoncé à des armoiries comme emblème de l'Etat (AHS 1950, p. 39), a voulu représenter les différentes régions du pays sur une nouvelle pièce d'argent de 500 lire. Puisque celle-ci tombera certainement entre les mains de nombreux touristes qui n'auront pas l'occasion de lire les explications de la *Gazette officielle* (N° 80 du 2 avril 1958), nous croyons utile d'indiquer ici la signification des différents écus qui figurent au recto et en orle sur cette pièce d'argent et qui sont d'ailleurs de très petit format. Les régions en question n'ayant que très exceptionnellement des armes propres, on a choisi parfois celles des villes principales sans cependant être toujours exact sous ce rapport. On y voit donc les 19 écussons suivants:

---

[1]) On trouvera une notice plus détaillée sur Jacques *Reynier* et Jacqueline *Grollier* dans: J. Tricou, *Fers de reliure et ex-libris lyonnais rares ou inédits, XX, Reynier*. Arch. de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris, Paris, 1925, p. 120-124. Aux sources utilisées dans cette étude on peut ajouter: Arch. Rhône, Bureau des Finances, C 410 F° 127. — Arch. Ville BB 124 F° 192, 289 v°. — Bibl. d'Avignon, Mn. 2153, F° 20; 3330 F° 29. — Pointet, III, 6872.

1) Gênes (pour la Ligurie): d'argent à la croix de gueules;
2) Turin (pour le Piémont): d'azur au taureau furieux d'or;
3) Aoste (pour la vallée homonyme): de sable au lion d'argent (l'ancien chef « de Savoie » a été omis);
4) Milan (pour la Lombardie): d'argent à la croix de gueules;
5) Trente (pour la Vénétie tridentine): d'argent à l'aigle de sable;
6) Venise (pour la Vénétie euganéenne): de gueules au lion ailé d'or tenant l'Evangile ouvert avec les paroles « Pax tibi Marce evangelista meus »;
7) Trieste et Udine (pour la Vénétie julienne et le Frioul): parti, de gueules à la hallebarde d'argent et d'argent au chevron de sable;
8) Bologne (pour l'Emilie): écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la croix de gueules, au chef d'Anjou (d'azur aux trois fleurs-de-lys d'or posées entre les quatre pendants d'un lambel de gueules), aux 2 et 3 d'azur au mot LIBERTAS d'or posé en barre (erroné pour « bande »; le chef d'Anjou manque du reste sur la monnaie et les quartiers 1 et 4 y sont de gueules à la croix d'argent);
9) Florence (pour la Toscane): d'argent à la fleur-de-lys de gueules, boutonnée du même;
10) Ancône (pour les Marches): de gueules au cavalier armé d'or, au chef d'Anjou;
11) Pérouse (pour l'Ombrie): de gueules au griffon ailé au naturel (ce qui est plutôt absurde puisqu'un griffon n'a rien de naturel) couronné d'or;
12) Latium (= Rome sous un chef spécial): coupé de gueules à la louve allaitant les gémeaux et tournée à senestre et la tête contournée, sur une terrasse de sinople, et du même à la croix pattée au canton dextre du chef et les lettres SPQR posées en bande et en escalier, le tout d'or;
13) Aquila (pour les Abruzzes): d'argent à l'aigle d'azur, languée, rostrée et membrée de gueules, couronnée d'or;
14) Naples (pour la Campanie): coupé d'or et de gueules;
15) Bari (pour les Pouilles): parti de gueules et d'argent (au lieu d'argent et de gueules!);
16) Potenza (pour la Basilicate): d'argent à la bande de gueules, chargée d'un lion passant d'or, au chef trois (1 : 2) étoiles à cinq rais (du second?);
17) Catanzaro (pour la Calabre): d'azur à une montagne de trois coupeaux au naturel, au chef une couronne d'or (plus correct aurait été « de gueules, à la montagne de sinople »);
18) Sicile: d'argent (sic) à la trinacrie d'or; la tête au centre est ailée;
19) Cagliari (pour la Sardaigne): écartelé, aux 1 et 4 de gueules à la croix d'argent, aux 2 et 3 d'argent à la tour au naturel posée sur un îlot de sinople entouré d'une mer d'azur (ces derniers détails ne sont naturellement pas reconnaissables sur la monnaie).

Z. de B.

Bibliographie

ERICH KITTEL: **Wappen und Siegel im Schrifttum der Nachkriegszeit** (1945-1956). SA aus: « Blätter für deutsche Landesgeschichte », 93. Jg. 1957. Selbstverlag des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsverein, Wiesbaden.

ERICH KITTEL: **Wappen und Siegel 1957-58, nebst Nachtrag für die Nachkriegszeit** 1945-1956. — SA aus: « Blätter für deutsche Landesgeschichte », 95. Jg. 1959 ebenda.

Der Verfasser gliedert seine Bibliographie in 14 Unterabteilungen: 1. Zeitschriften, Bibliographie. 2. Geschichte. 3. Einführendes und Aktuelles. 4. Wappenrecht. 5. Wappenbilder. 6. Siegel. 7. Marken. 8. Orden, Fahnen, Flaggen. 9. Allg. Wappensammlungen. 10. Wappen des Reichs sowie einzelner Länder und Gebiete. 11. Ortswappen nach Ländern und Gebieten. 12. Wappen und Siegel einzelner Orte. 13. Innungen und sonstige Körperschaften. 14. Familienwappen, und in eine Titelliste. Im ersten, beschreibenden Teil streift er kurz den Inhalt der im zweiten Teil aufgeführten Werke und Zeitschriftenartikel, auf die er durch eine entsprechende eingeklammerte Zahl hinweist. Selbstverständlich kann er auf die 313 Titel für 1945/56 und 258 für 1957/58 nicht einzeln eingehen, er gibt aber einen guten Überblick über die einzelnen Gebiete. Sein besonderes Verdienst ist die genaue bibliographische Wiedergabe der Titel, die es jedem Leser erlauben, sich über den Umfang und die Illustration eines Artikels sofort zu orientieren. Es handelt sich natürlich hauptsächlich um Arbeiten über Deutschland und im besonderen Westdeutschland, die Schweiz wird nur in der Bibliographie 1957/58 vereinzelt angeführt. Nach dem Vorwort hat der Verfasser kleinere Artikel von nur lokaler oder regionaler Bedeutung weggelassen und dafür mehr Gewicht gelegt auf Artikel, die für die